

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Régulièrement convoqué en date du 13 février 2017, le Conseil Municipal de la Commune de VERFEIL s'est réuni en séance publique, le 20 février 2017 à 19h15, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DUTKO, Maire sortant.

Etaient présents : P. PLICQUE, A. SECULA, JP. CULOS, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. DEBONS, M. ORRIT, V. AZAM, M. DEYMES, MJ. SCHIFANO, C. VILESPY, N. BEN AÏM, A. CERCLIER, N. POINDRELLE, R. PRADELLES, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, M. PLANA, R. DEMATTEIS, RM. MARTINEZ-FUENTE, B. BRESSON, JC. LAPASSE, I. BARTHE.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Hervé DUTKO, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections partielles intégrales des 5 et 12 février 2017 et déclare installer :

Pour la liste « VERFEIL RESPONSABLE ET DYNAMIQUE », élue à la majorité absolue :

M. Patrick PLICQUE	Mme Marie-José SCHIFANO
Mme Aurélie SECULA	M. Claude VILLESPIY
M. Jean-Pierre CULOS	Mme Nelly BEN AÏM
Mme Céline ROMERO	M. Anthony CERCLIER
M. Francis GARRIGUES	Mme Nathalie POINDRELLE
Mme Catherine DEBONS	M. Rémy PRADELLES
M. Michel ORRIT	Mme Emma UMUTESI
Mme Véronique AZAM	M. André CIERCOLES
M. Marc DEYMES	Mme Michèle PLANA

Pour la liste « VERFEIL : NOUVEAU DEPART » :

M. Raymond DEMATTEIS	M. Jean-Christophe LAPASSE
Mme Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE	Mme Isabelle BARTHE
Mme Béatrice BRESSON	

M. DUTKO précise que M. AHR lui a adressé une lettre de démission en bonne et due forme. Mme Isabelle BARTHE a donc été convoquée en application des règles édictées par l'article L. 207 du Code électoral, c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élue démissionnaire lors des élections partielles intégrales du 5 et 12 février 2017.

L'ordre du jour appelant en premier lieu l'élection du Maire, M. Hervé DUTKO, cède la présidence à M. Raymond DEMATTEIS, doyen d'âge de l'assemblée.

Sur proposition de M. DEMATTEIS, Mme Aurélie SECULA est désignée secrétaire de séance.

2. ELECTION DU MAIRE

PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

M. DEMATTEIS prend la présidence de l'assemblée en application de l'article L. 2122-8 du CGCT.

L'appel ayant été effectué par le Maire sortant, il constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Mme Nathalie POINDRELLE
- Mme Isabelle BARTHE

DEROULEMENT DU SCRUTIN

M. DEMATTEIS invite les candidats aux fonctions de Maire à se manifester.

Sont enregistrées les candidatures suivantes :

- Patrick PLICQUE
- Raymond DEMATTEIS

Chaque Conseiller Municipal dépose dans le réceptacle prévu à cet effet son enveloppe contenant son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

1^{er} TOUR de scrutin :

- Inscrits : 23
- Votants : 23
- Blancs ou nuls : -
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Candidats	Nombre de voix obtenues
M. Patrick PLICQUE	18
M. Raymond DEMATTEIS	5

L'ensemble des opérations de vote pour l'élection du Maire étant clos, M. Patrick PLICQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire de la commune de Verfeil et immédiatement installé dans ses fonctions.

Après avoir fait un discours d'intronisation, M. Patrick PLICQUE se voit remettre l'écharpe de Maire par M. Hervé DUTKO, Maire sortant.

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE – D1-2017

Sous la présidence de M. Patrick PLICQUE, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à la création de postes d'adjoints au Maire.

Il informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil, soit pour la commune de Verfeil un nombre maximum de six adjoints.

M. le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de six adjoints et propose que le dispositif de l'ancienne Municipalité soit reconduit.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de créer six postes d'Adjoints au Maire par 22 voix pour, M. DEMATTEIS ayant indiqué ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

A l'issue de l'appel à candidature, deux listes d'Adjoints sont déposées. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats du procès-verbal par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste, à savoir :

- Liste CULOS Jean-Pierre
- Liste MARTINEZ-FUENTE Rose-Marie

Il est donc procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné auparavant et dans les mêmes conditions.

Chaque Conseiller Municipal dépose dans le réceptacle prévu à cet effet son enveloppe contenant son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

1^{er} TOUR de scrutin :

- Inscrits : 23
- Votants : 23
- Blancs ou nuls : -
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Candidats	Nombre de voix obtenues
Liste CULOS Jean-Pierre	18
Liste MARTINEZ-FUENTE Rose-Marie	5

L'ensemble des opérations de vote pour l'élection des Adjointes au Maire étant clos, sont proclamés Adjointes et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste présentée par M. Jean-Pierre CULOS.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1^{er} Adjoint : M. Jean-Pierre CULOS,
- 2^{ème} Adjoint : Mme Aurélie SECULA,
- 3^{ème} Adjoint : M. Francis GARRIGUES,
- 4^{ème} Adjoint : Mme Céline ROMERO,
- 5^{ème} Adjoint : M. Michel ORRIT,
- 6^{ème} Adjoint : Mme Catherine DEBONS.

Monsieur Patrick PLICQUE informe l'assemblée que les délégations seront communiquées lors du prochain Conseil Municipal et qu'un conseiller délégué sera nommé.

Enfin, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du CGCT et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

4. QUESTIONS DIVERSES

Parole est donnée à Monsieur André CIERCOLES, qui souhaite remercier chaleureusement les verfeilloises et verfeillois pour la générosité et la solidarité dont ils ont fait preuve à son égard depuis l'incendie de sa maison le mercredi 15 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.